

PROCÈS-VERBAL

De la séance extraordinaire du conseil de la Communauté métropolitaine de Québec, tenue au 1130, route de l'Église, à Québec, arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge, à compter de 13 h 20, le 14 juillet 2016.

Sont présents formant quorum :

- M. le maire Régis Labeaume, Québec, président
- M. le maire Gilles Lehouillier, Lévis, vice-président du conseil
- Mme la préfet Louise Brunet, MRC de La Jacques-Cartier
- Mme la préfet Parise Cormier, MRC de La Côte-de-Beaupré
- Mme la conseillère Natacha Jean, Québec
- Mme la conseillère Ann Jeffrey, Lévis
- M. le maire Sylvain Juneau, Saint-Augustin-de-Desmaures
- Mme la conseillère Julie Lemieux, Québec
- M. le conseiller Robert Maranda, Lévis
- Mme la conseillère Michelle Morin-Doyle, Québec
- M. le conseiller Rémy Normand, Québec
- Mme la conseillère Dominique Tanguay, Québec
- M. le préfet Jean-Pierre Turcotte, MRC de L'Île-d'Orléans

Sont absents :

- M. le conseiller Guy Dumoulin, Lévis
- M. le conseiller Michel Patry, Lévis
- M. le conseiller Laurent Proulx, Québec
- M. le conseiller Steeve Verret, Québec

Sont également présents :

- Mme la mairesse de Sainte-Brigitte-de-Laval Wanita Daniele, présidente de la commission d'environnement intérimaire
- Mme Myriam Poulin, secrétaire corporative par intérim
- M. Robert Masson, directeur général et trésorier par intérim

Période de recueillement et ouverture de la séance

Le président ouvre et préside la séance. Il est constaté le quorum.

Adoption de l'ordre du jour

Résolution n° C-2016-61

Sur proposition de M. Rémy Normand, appuyée par Mme Louise Brunet, il est unanimement résolu :

- D'adopter l'ordre du jour.

Adoptée

Le président, M. Régis Labeaume, invite Mme Wanita Daniele, présidente de la commission d'environnement intérimaire, à prendre la parole afin de présenter le deuxième rapport de la commission d'environnement intérimaire.

Dépôt du deuxième rapport de suivi sur la protection des sources d'eau potable dans les bassins versants des prises d'eau installées dans la rivière Saint-Charles et la rivière Montmorency par la commission d'environnement intérimaire

Résolution n° C-2016-62

Sur proposition de M. Jean-Pierre Turcotte, appuyée par Mme Parise Cormier, il est unanimement résolu :

- De prendre acte du dépôt du « Deuxième rapport de suivi sur la protection des sources d'eau potable dans les bassins versants des prises d'eau installées dans la rivière Saint-Charles et la rivière Montmorency » présenté par la commission d'environnement intérimaire de la Communauté métropolitaine de Québec, daté de juillet 2016.

Référence : Rapport décisionnel du 14 juillet 2016

Responsable : Secrétariat

Adoptée

Amendement au règlement de contrôle intérimaire n°2016-74 visant à imposer des restrictions supplémentaires aux interventions humaines dans les bassins versants des prises d'eau de la Ville de Québec installées dans la rivière Saint-Charles et la rivière Montmorency

Résolution n° C-2016-63

CONSIDÉRANT le règlement n° 2016-74 intitulé « Règlement de contrôle intérimaire visant à imposer des restrictions supplémentaires aux interventions humaines dans les bassins versants des prises d'eau de la Ville de Québec installées dans la rivière Saint-Charles et la rivière Montmorency » de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ);

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt de la CMQ que le Règlement n° 2016-74 soit modifié de la façon prévue par le règlement d'amendement visé par la présente résolution;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Louise Brunet et appuyé par M. Robert Maranda de modifier le Règlement n° 2016-74 conformément au règlement d'amendement présenté en annexe.

Référence : Rapport décisionnel du 14 juillet 2016

Responsable : Secrétariat

Adoptée

Plan d'action pour la protection des sources d'eau potable - Développement d'une méthodologie d'évaluation de performance et de conformité des installations septiques autonomes – Octroi d'un contrat

Résolution n° C-2016-64

Sur proposition de Mme Michelle Morin-Doyle, appuyée par Mme Ann Jeffrey, il est unanimement résolu :

- De retenir les services de l'Association de protection de l'environnement du lac Saint-Charles et des Marais du Nord (APEL) pour réaliser une évaluation de performance et de conformité des installations septiques autonomes et une validation des inventaires actuels dans le cadre du Plan d'action pour la protection des sources d'eau potable de la Communauté métropolitaine de Québec, pour un montant de 54 085 \$ excluant les taxes applicables, le tout conformément à l'offre de service du 9 juin 2016.

Référence : Rapport décisionnel du 14 juillet 2016

Responsable : Environnement

Adoptée

Plan d'action pour la protection des sources d'eau potable - Étude de la vulnérabilité actuelle et anticipée des sources d'eau potable au fleuve des villes de Québec et de Lévis en regard de la salinité

Résolution n° C-2016-65

Sur proposition de M. Régis Labeaume, appuyée par M. Gilles Lehouillier, il est unanimement résolu :

- D'autoriser le directeur général et trésorier par intérim et la secrétaire corporative par intérim de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) à signer l'entente intermunicipale à intervenir avec la Ville de Québec et la Ville de Lévis visant le versement de 100 000 \$ de chacune d'elles à la CMQ, relativement à la réalisation d'une étude sur la vulnérabilité des prises d'eau municipales de Québec et de Lévis situées dans le fleuve Saint-Laurent en regard de la salinité.

Référence : Rapport décisionnel du 14 juillet 2016

Responsable : Environnement

Adoptée

Période d'intervention des membres du conseil

Un temps de parole est laissé pour les membres du conseil qui désirent intervenir.

Période de questions du public

Une période est réservée aux questions du public.

Clôture de la séance

Résolution n° C-2016-66

Sur proposition de Mme Michelle Morin-Doyle, appuyée par Mme Louise Brunet, il est unanimement résolu :

- De lever la séance à 13 h 35.

Adoptée

Les résolutions C-2016-61 à C-2016-66 consignées dans ce procès-verbal, sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

(S) RÉGIS LABEAUME
PRÉSIDENT DE LA SÉANCE

(S) MYRIAM POULIN
SECRÉTAIRE CORPORATIVE PAR INTÉRIM